



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 15 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 8 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT,

Excusés : Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ

Absents : Philippe LUYAT, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 12      Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

### Délibération n° D\_11\_15072024

#### **11. Attribution d'un don à la commune de « Saint-Christophe-en-Oisans » suite aux violentes intempéries et crues torrentielles du 21 au 23 juin 2024.**

Le Maire rappelle que du 21 au 23 juin 2024 a eu lieu de violentes intempéries et crues torrentielles dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Bérarde. De nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.

Dans ce contexte le Maire propose que la commune attribue un don de 500 € à la Commune de Saint-Christophe-en Oisans.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**Décide d'attribuer un don de 500 € à la commune de « Saint-Christophe-en-Oisans »**

Dit que cette somme sera inscrite à l'article 65134 « Aides » sur le budget communal 2024.

Le Maire,  
Emile BUCH

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 17 juillet 2024.  
Le Maire, Emile BUCH.

